

Je ne parviens pas à comprendre pourquoi le bill d'ensemble dont nous sommes saisis ne pourrait comporter un amendement sur les dispositifs électroniques et le droit de l'individu à une vie privée. On a beaucoup écrit à ce sujet et les commissions ont fait des recommandations. Sauf erreur, l'honorable M. McRuer a fait une recommandation lui aussi. De rédiger un amendement approprié ne devrait pas dépasser la compétence même des jeunes membres du personnel du ministre.

Pourquoi faudrait-il plus d'une seule ligne pour supprimer du Code criminel les lois barbares sur les peines corporelles? Pourquoi attendre à plus tard? Quelques mots suffiraient, comme ceux-ci: telle ou telle section est abrogée. Pourquoi y consacrer des années d'étude et de réflexion? Cela devrait déjà faire partie de l'amendement dont nous sommes saisis.

Nous parlons depuis longtemps de supprimer les condamnations portées au casier judiciaire et qui continuent à flétrir une personne bien qu'elle vive depuis des années dans l'honnêteté, la décence et la sociabilité. Pourquoi faut-il étudier cela pendant des années, et pourquoi le bill ne renferme-t-il pas un simple amendement pour expurger un casier judiciaire après un certain temps? Je dirais cinq ans.

Pourquoi faut-il attendre des mois, des années pour redresser les conditions honteuses relatives au cautionnement dans les tribunaux? Le député de Calgary-Nord a traité le sujet à fond. J'ai lu deux ou trois livres et, Dieu sait, une bonne douzaine ou deux d'articles là-dessus. Cela a fait couler tant d'encre que le sujet est épuisé, bien que les théoriciens trouvent encore quelque chose à en dire, comme toujours. Il n'y a pas besoin d'étudier cela en détail. Il n'y aurait aucune difficulté à rédiger une proposition visant à régler l'affaire. Le temps m'oblige à conclure et je terminerai de la façon dont j'ai commencé. Le bill dont nous discutons est satisfaisant à beaucoup d'égards. Nous le soutiendrons et nous faciliterons son adoption, mais nous pensons qu'il est loin d'atteindre son but de reviser le Code criminel, comme on aurait pu l'espérer, après la longue période de gestation que lui ont fait subir le premier ministre (M. Trudeau) et le ministre de la Justice (M. Turner).

[Français]

L'Orateur, j'invoque le Règlement.

M. Bernard Dumont (Frontenac): Monsieur Comme nous avons bien voulu, nous, du Ralliement créditiste, permette à l'honorable [M. Lewis.]

leader parlementaire du Nouveau parti démocratique, le député d'York-Sud (M. Lewis) de continuer son discours, nous espérons que la même collaboration nous sera accordée demain.

En deuxième lieu, je vous prierais de demander à la Chambre l'autorisation de poursuivre le débat, car après avoir siégé jusqu'à deux heures hier, pourquoi ne pas continuer aujourd'hui?

[Traduction]

M. l'Orateur suppléant (M. Bécharde): A l'ordre. Comme il est dix heures, il est de mon devoir de passer aux questions devant être discutées à la motion d'ajournement.

DÉBAT À L'AJOURNEMENT

DÉLIBÉRATIONS SUR LA MOTION D'AJOURNEMENT

Une motion portant ajournement de la Chambre, aux termes de l'article 40 du Règlement, étant censée avoir été présentée.

RADIO-CANADA—DUNNVILLE (ONT.)—L'ÉMISSION SUR LA POLLUTION

M. John Gilbert (Broadview): Monsieur l'Orateur, il y a quelque temps, j'ai posé une question supplémentaire au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources au sujet d'une déclaration concernant la responsabilité du gouvernement fédéral quant au problème de la pollution à Dunnville et à l'établissement de normes fédérales pour la lutte contre la pollution. Cette question faisait suite à d'autres adressées au secrétaire d'État à propos de l'émission de Radio-Canada intitulée «Air of Death» et diffusée au canal 6 le 22 octobre.

• (10.00 p.m.)

Une partie du film traitait du problème sanitaire à Dunnville. Le problème de la pollution dans cette ville s'est posé à la suite des activités de deux industries, l'ERCO, ou l'Electrical Reduction Company Limited, et la Sherbrooke Metallurgical Company Limited qui s'adonnent toutes les deux à des transformations industrielles et qui se trouvent impliquées dans le problème de la pollution à Dunnville. Comme vous le savez probablement, monsieur l'Orateur, à la suite de plaintes multiples, le gouvernement ontarien a constitué un comité de trois membres pour étudier le problème. Le comité a présenté un rapport et formulé des recommandations au gouvernement ontarien sur le problème fondamental de la pollution. Je vais lire de